

**25 MAI 2016**

**Résultat de la répartition des contingents d'importation
des œufs de consommation**

Il est porté à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur des œufs de consommation que la commission interministérielle composée des représentants du Département du Commerce Extérieur et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a retenu la répartition du contingent d'importation des œufs de consommation, telle que précisée dans le tableau ci-dessous :

Répartition des œufs de consommation
(Quota : 4 000 tonnes) SH : 0407.21.00

Sociétés	Quantités accordées
SOCIETE AGRICOLE ELEVAGE HAJJI	572
SOCIETE SLAOUI MEHDI	765
OVODIS	670
SOCIETE ŒUF HANANE ET ADDIBA*	498
SOCIETE ESPACE AVICOLE*	498
SOCIETE AVICOLE FASSI*	498
OVOVITAL*	498
Total global	4000

*Sous réserve de produire les documents exigés actualisés (Registre de commerce, Attestation de régularité fiscale et Attestation d'inscription à la taxe professionnelle), chacun en ce qui le concerne.

Le délai de remise des documents susmentionnés est fixé au plus tard au **1^{er} juin 2016**.

Passé ce délai, une nouvelle répartition sera ouverte jusqu'à épuisement du quota en question.

